



Circulation suite a construction

Par **emauor_old**, le **19/07/2007** à **09:31**

Pouvez-vous répondre à cette question : Un immeuble en construction lorsqu'il s'agit d'une impasse comme accès à cet immeuble peut-il prétendre sans gêne de circulation à trois sorties de garage prévues pour 7 véhicules sachant que les visiteurs et les erreurs de parcours augmentent le taux de circulation: le panneau T a été enlevé et l'impasse se nomme rue à l'entrée du passage ?

Merci de prendre en compte cette question ne sachant à quel organisme m'adresser, le Maire de Sarlat ayant signé le permis, informé des problèmes déjà rencontrés par les riverains (de ce futur immeuble à cause des travaux importants) mais sans réponse suivie d'effet.

L'EDF a également planté un gros poteau en bois dans cette impasse pour alimenter le chantier.

Recevez mes respectueuses salutations.

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **20:02**

Bonjour.

La maire a droit de vie et de mort sur les permis de construire qu'il accorde.

Je ne vois pas très bien comment je pourrai résoudre le problème.

Désolé.

Par **emaor_old**, le **20/07/2007** à **09:14**

Bonjour ,

Merci d'une réponse aussi rapide qu'humouristique .

Recevez mes cordiales salutations.